

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

États financiers
31 mars 2025



Façonner l'avenir
en toute confiance

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du Conseil consultatif et de surveillance des Biens non publics du
Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes** (l'« organisation » ou le « FB FAC »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisation au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions liées à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futures pourraient par ailleurs amener l'organisation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Ottawa, Canada
Le 22 octobre 2025

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

État de la situation financière

Au 31 mars

	2025	2024
	\$	\$
Actifs		
Actifs à court terme		
Montant à recevoir du Fonds central des Forces canadiennes <i>[note 3]</i>	3 537 536	3 524 574
Débiteurs <i>[note 4]</i>	807 742	—
Charges payées d'avance	21 945	—
Tranche à court terme des petits prêts de prévention à recevoir <i>[note 5]</i>	2 291 391	2 383 826
Tranche à court terme des prêts d'urgence à recevoir <i>[note 5]</i>	773 716	941 426
Tranche à court terme des prêts d'études à recevoir <i>[note 5]</i>	67 722	64 570
Total des actifs à court terme	7 500 052	6 914 396
Petits prêts de prévention à recevoir <i>[note 5]</i>	1 992 613	2 151 650
Prêts d'urgence à recevoir <i>[note 5]</i>	1 318 941	1 665 490
Prêts d'études à recevoir <i>[note 5]</i>	85 626	87 835
Actifs incorporels, montant net <i>[note 6]</i>	—	9 844
Affectés – Montant à recevoir du Fonds central des Forces canadiennes <i>[notes 3 et 7]</i>	17 758 960	17 758 960
	28 656 192	28 588 175
Passifs et actifs nets		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer <i>[note 8]</i>	36 911	128 657
Total des passifs	36 911	128 657
Actifs nets		
Non affectés – Subventions <i>[note 2]</i>	7 254 323	7 594 668
Non affectés – Programme de prêts d'Appuyons nos troupes <i>[note 2]</i>	16 708 960	16 708 960
Grevés d'affectations externes – Subventions <i>[note 2]</i>	3 605 998	3 105 890
Grevés d'affectations externes – Dotations <i>[notes 2 et 9]</i>	1 050 000	1 050 000
Total des actifs nets	28 619 281	28 459 518
	28 656 192	28 588 175

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du Conseil consultatif et de surveillance des biens non publics:


Dave Patel
Chef des services financiers

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

État des résultats

Exercice clos le 31 mars

	2025			2024	
	Non affectés	Grevés d'affectations externes – Subventions	Grevés d'affectations externes – Dotations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Produits					
Dons	1 833 605	2 444 658	—	4 278 263	4 171 289
Intérêts sur les dépôts	517 379	110 624	—	628 003	1 038 831
Apports provenant de redevances	87 943	—	—	87 943	277 354
Intérêts sur les prêts à recevoir	315 749	—	—	315 749	325 509
Remises liées au programme	114 944	—	—	114 944	179 799
Autre	4 243	—	—	4 243	7 225
	2 873 863	2 555 282	—	5 429 145	6 000 007
Charges					
Programme	2 304 477	2 039 185	—	4 343 662	4 073 803
Levée de fonds	504 838	—	—	504 838	547 289
Frais d'administration et autres	404 893	15 989	—	420 882	444 727
	3 214 208	2 055 174	—	5 269 382	5 065 819
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(340 345)	500 108	—	159 763	934 188

Voir l'annexe A pour une ventilation des produits et des charges.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	2025			
	Excédent (insuffisance) des produits			
	Solde au début de l'exercice	sur les charges de l'exercice	Virements	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Non affectés – Subventions	7 594 668	(735 893)	395 548	7 254 323
Non affectés – Programme de prêts d'Appuyons nos troupes	16 708 960	395 548	(395 548)	16 708 960
Grevés d'affectations externes – Subventions	3 105 890	500 108	—	3 605 998
Grevés d'affectations externes – Dotations	1 050 000	—	—	1 050 000
	28 459 518	159 763	—	28 619 281
	2024			
	Excédent des produits sur			
	Solde au début de l'exercice	les charges de l'exercice	Virements	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$	\$
Non affectés – Subventions	6 690 714	493 855	410 099	7 594 668
Non affectés – Programme de prêts d'Appuyons nos troupes	16 708 960	410 099	(410 099)	16 708 960
Grevés d'affectations externes – Subventions	3 075 656	30 234	—	3 105 890
Grevés d'affectations externes – Dotations	1 050 000	—	—	1 050 000
	27 525 330	934 188	—	28 459 518

Voir l'annexe A pour une ventilation des actifs nets par fonds.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	159 763	934 188
Ajout des éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des actifs incorporels	9 844	99 017
Radiation de prêts	198 597	201 922
Provision sur prêts	43 000	25 000
Variation des soldes du fonds de roulement hors trésorerie liés au fonctionnement		
Montant à verser au/à recevoir du Fonds central des Forces canadiennes	(12 962)	(1 021 696)
Débiteurs	(807 742)	—
Charges payées d'avance	(21 945)	—
Produits non acquis	—	(20 000)
Créditeurs et charges à payer	(91 746)	79 282
Passifs au titre des prêts d'urgence et des subventions	—	(7 074)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(523 191)	290 639
Activités d'investissement		
Avances sur petits prêts de prévention	(3 222 500)	(3 222 500)
Avances sur prêts d'urgence	(695 215)	(1 223 230)
Avances sur prêts d'études	(103 674)	(103 324)
Remboursement de capital sur les petits prêts de prévention	3 327 197	3 197 935
Remboursement de capital sur les prêts d'urgence	1 116 028	1 098 531
Remboursement de capital sur les prêts d'études	101 355	91 804
Virement des dotations	—	(129 855)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	523 191	(290 639)
Augmentation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	—	—

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

1. Autorité, organisation et objectif

Les Services de bien-être et moral des Forces canadiennes (« SBMFC ») gèrent et exploitent les fonds de bienfaisance de la communauté des Forces armées canadiennes (« FAC »), ce qui comprend : le Fonds Appuyons nos troupes, le Fonds Sans limites et le Fonds Boomer's Legacy. Tout don reçu par l'un de ces fonds est considéré comme un don à Sa Majesté. Sa Majesté du chef du Canada est un « donataire reconnu » conformément aux articles 110.1 et 118.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Ces fonds visent à aider les membres des FAC et leur famille à affronter les conditions et les défis particuliers souvent associés aux exigences du service militaire. Les membres actifs et les vétérans des FAC ainsi que leur famille peuvent bénéficier d'une aide financière en cas de difficultés financières ou autres. Ces objectifs sont atteints au moyen d'une aide financière sous forme de petits prêts de prévention, de prêts d'urgence, de prêts d'études, de subventions et de programmes de remboursement.

Les Biens non publics (« BNP ») sont définis dans la *Loi sur la défense nationale* (Canada). Le Fonds de bienfaisance des FAC (l'« organisation » ou le « FB FAC ») relève de l'autorité du chef d'état-major de la Défense (« CEMD ») en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP.

À l'instar d'autres fonds non publics, l'organisation est exonérée de l'impôt sur le revenu en vertu de la partie I de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds

À des fins comptables et aux fins de la présentation d'information, les produits et les charges sont attribués en fonction d'objectifs définis soit à l'externe par des donateurs, soit à l'interne par le CEMD.

Fonds non affectés – général

Subventions du Fonds Appuyons nos troupes : Ces subventions permettent d'offrir une aide financière d'urgence aux membres et aux vétérans des FAC ainsi qu'à leur famille lorsqu'ils éprouvent des difficultés financières. Parmi les autres initiatives, citons les bourses d'études, les subventions pour les camps, les subventions pour besoins spéciaux, le programme de paniers des Fêtes, des ressources d'aide à l'emploi pour les partenaires des militaires, du soutien aux militaires malades ou blessés, les subventions propres à une région, l'accès aux commodités de base d'un foyer pour les membres des FAC qui sont hospitalisés pendant plus de 48 heures, ainsi que des programmes et des services offerts en temps opportun aux communautés locales des FAC et des vétérans. Le soutien offert par l'intermédiaire du Fonds est destiné aux personnes non couvertes par les fonds publics. Le Fonds Appuyons nos troupes est soutenu par la générosité des Canadiens dans le cadre de diverses activités de levée de fonds.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

Programme de prêts d'Appuyons nos troupes : Le programme de prêts d'Appuyons nos troupes a pour but d'offrir du soutien financier aux membres, aux vétérans et à leur famille au moyen de prêts à faible taux d'intérêt. Le soutien offert par l'intermédiaire du programme est destiné aux personnes non couvertes par les fonds publics. Les types de prêts offerts comprennent les petits prêts de prévention, les prêts d'urgence et les prêts d'études [note 5]. Le programme de prêts d'Appuyons nos troupes est protégé à sa valeur initiale de 16 708 960 \$ et n'est pas autorisé à accepter des dons.

Fonds Sans limites : Ce fonds contribue au rétablissement des membres et des vétérans malades ou blessés des FAC en leur offrant des possibilités et des ressources au moyen d'activités sportives, récréatives et créatives. Le soutien offert par l'intermédiaire du Fonds est destiné aux personnes non couvertes par les fonds publics. Les dépenses comprennent les subventions pour l'achat d'équipement spécialisé ainsi que la participation à des événements et les déplacements connexes.

Fonds grevés d'affectations externes – Subventions

Fonds Boomer's Legacy : La mission du Fonds Boomer's Legacy est d'« aider nos troupes à aider les autres ». Ce programme sert à financer des projets sélectionnés par les membres des FAC, au pays et à l'étranger, qui autrement ne le seraient pas, afin de favoriser la bienveillance et de donner une image positive des membres des FAC aux yeux de la population locale aidée par le projet.

Fonds Appuyons nos troupes – fonds affectés : Ce Fonds sert à renforcer les dons aux fins précisées par les donateurs aux programmes d'Appuyons nos troupes, tels que les bourses d'études, les camps, le tutorat, les besoins spéciaux, l'achat de véhicule, le service d'aide pour enfants et l'aide financière d'urgence.

Fonds Sans limites – fonds affectés : Ce Fonds sert à soutenir les Jeux Invictus, les Warrior Games et les subventions propres à une région ou à un objectif.

Programme de plaques d'immatriculation : Ces fonds proviennent de la vente de plaques d'immatriculation Appuyons nos troupes en Alberta, au Manitoba, en Saskatchewan et en Ontario. Ils sont utilisés dans la province dans laquelle ils ont été recueillis pour appuyer des programmes reconnus.

Fonds grevés d'affectations externes – Dotations

Fonds d'éducation des Forces armées canadiennes de la Fondation George et Helen Vari : La Fondation George et Helen Vari a créé un fonds d'éducation afin de soutenir l'éducation des membres actifs des FAC. Les apports doivent rester dans le fonds à perpétuité. Les décaissements d'intérêts annuels sont répartis comme suit : 3 000 \$ vont au Toronto Scottish Regiment, et le montant restant est affecté à l'éducation des membres actifs des FAC. L'apport initial de 1 000 000 \$ doit rester dans le fonds à perpétuité.

Fonds en fiducie du Musée et Archives Rocky Mountain Rangers : Le colonel W.C. Robertson, MC, OMM, CD a initialement fait un don de 30 000 \$ au Musée et Archive Rocky Mountain afin de financer une ou plusieurs bourses annuelles destinées aux membres en règle des Rocky Mountain Rangers, un régiment de la Réserve des FAC. Les bourses versées à partir du fonds en fiducie sont d'un minimum de 300 \$. L'apport initial de 30 000 \$ doit rester dans le fonds à perpétuité.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

Fonds en fiducie du caporal Ronald MacDonald : Mme Isabelle MacDonald a établi un fonds en fiducie commémoratif à la mémoire de son fils, le caporal Ronald MacDonald, décédé le 10 décembre 1975 alors qu'il servait dans les Forces canadiennes en Allemagne de l'Ouest. Le fonds, qui a été créé le 1er janvier 1977, a pour but d'aider à atténuer les problèmes financiers rencontrés par les membres des FAC et leurs familles. Les subventions sont versées à partir du fonds en fiducie commémoratif, à concurrence de 500 \$ par cas. L'apport initial de 20 000 \$ doit rester dans le fonds à perpétuité.

Fonds grevés d'affectations externes – pluriannuels

Bourses d'études Helen Allen Stacey : Les bourses d'études Helen Allen Stacey ont été créées pour offrir une bourse annuelle de 3 000 \$ dans le cadre du Programme national de bourses d'études jusqu'à ce que les fonds recueillis soient épuisés. Les fonds soutiennent les étudiants de la communauté des FAC qui souhaitent étudier le journalisme, l'histoire ou l'éducation de la petite enfance. Si aucune demande n'est reçue pour ces domaines, les fonds seront utilisés dans le cadre du Programme national de bourses d'études.

Bourses d'études Guy et Marian Tallman : Les bourses d'études Guy et Marian Tallman ont été créées pour offrir dix bourses annuelles de 5 000 \$ chacune dans le cadre du Programme national de bourses d'études jusqu'à ce que les fonds recueillis, ainsi que les intérêts y afférents, soient épuisés. Les fonds soutiennent les étudiants de la communauté des FAC.

Bourse commémorative Richard Johnson et Jean Johnson : Les bourses commémoratives Richard Johnson et Jean Johnson ont été créées pour offrir une bourse annuelle de 4 000 \$ dans le cadre du Programme national de bourses d'études jusqu'à ce que les fonds recueillis, y compris les intérêts y afférents, soient épuisés. Ces fonds doivent être utilisés au profit d'une personne à charge d'un membre actif ou retraité de la Marine canadienne. Idéalement, l'étudiant réside en Nouvelle-Écosse. Si aucun bénéficiaire admissible ne peut être désigné en Nouvelle-Écosse, les fonds peuvent être octroyés à une personne à charge d'un membre actif ou retraité de la Marine ailleurs au Canada.

Prêts à recevoir

Les prêts à recevoir sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont initialement comptabilisés au coût, puis amortis selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Sites Web	24 % par an
Système de gestion des prêts	24 % par an

Comptabilisation des produits

L'organisation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

Les apports de dotation sont comptabilisés à titre de produits du fonds de dotation pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports grevés d'affectations externes (y compris les dons et les commandites) sont comptabilisés à titre de produits du fonds grevé d'affectations externes correspondant et les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds non affecté correspondant pour l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les apports affectés pour lesquels il n'existe pas de fonds correspondant sont comptabilisés dans le fonds général selon la méthode de report.

Les apports provenant de redevances comprennent les apports des services financiers du Régime d'assurance-revenu militaire (« Financière SISIP ») et ceux du Fonds central des Forces canadiennes (« FCFC »). La Financière SISIP a fourni un apport de néant (200 000 \$ en 2024) pour les programmes de bien-être dans le cadre du Fonds Appuyons nos troupes. Les apports du FCFC sont comptabilisés mensuellement conformément à l'entente conclue en janvier 2004 entre le FCFC et le Fonds Appuyons nos troupes. Les apports correspondent à 0,25 % des ventes au détail des fonds des bases, escadres et unités et des mess des FAC. Ces apports sont des fonds non affectés.

Les dons en nature sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir.

Subventions

Les subventions sont comptabilisées en tant que charges quand elles sont versées ou quand des conversions de prêts en subventions sont approuvées par le gestionnaire du Fonds Appuyons nos troupes.

Utilisation d'estimations

Pour préparer des états financiers en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit effectuer des estimations et formuler des hypothèses qui ont des incidences sur les montants d'actifs et de passifs présentés et sur l'information à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges pour l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations sont revues annuellement et les ajustements qui s'imposent sont présentés dans les états financiers pour l'exercice visé.

Instruments financiers

L'organisation évalue initialement ses actifs financiers créés ou acquis ainsi que ses passifs financiers émis ou pris en charge dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance à la juste valeur.

Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et assortis de modalités de remboursement sont initialement comptabilisés au coût, établi au moyen des flux de trésorerie non actualisés de ces instruments, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes. Les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés et non assortis de modalités de remboursement sont comptabilisés au coût

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

qui est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisation. Lorsque la contrepartie transférée ou reçue est assortie de modalités de remboursement, le coût est déterminé au moyen des flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, de l'instrument financier transféré à titre de contrepartie. Toutefois, lorsque la contrepartie transférée est un actif ou un passif qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est initialement comptabilisé à la valeur comptable ou à la valeur d'échange de la contrepartie transférée ou reçue, selon les circonstances. La valeur d'échange est utilisée lorsque l'opération est conclue dans le cours normal des activités ou que l'opération n'est pas conclue dans le cours normal des activités, mais qu'elle présente une substance commerciale, que la modification des droits de propriété liés à l'élément financier transféré est réelle et que la valeur de la contrepartie transférée ou reçue est établie et acceptée par les apparentés et étayée par une preuve indépendante. Autrement, la valeur comptable de la contrepartie transférée ou reçue est utilisée comme le coût de l'instrument financier contracté dans une opération entre apparentés.

L'organisation évalue ultérieurement ses actifs et ses passifs financiers, y compris les instruments financiers contractés dans une opération entre apparentés, au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Toute perte de valeur est comptabilisée dans l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges. La perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ultérieurement faire l'objet d'une reprise jusqu'à un maximum du coût après amortissement qui aurait été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait jamais été comptabilisée.

La valeur comptable de l'actif ou du passif financier est ajustée pour tenir compte des coûts d'opération, lesquels sont comptabilisés dans l'excédent (l'insuffisance) des produits sur les charges selon la méthode d'amortissement linéaire.

Changement de méthode comptable

À compter du 1er janvier 2024, le FB FAC a adopté la nouvelle note d'orientation concernant la comptabilité NOC-20, « Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client » (« NOC-20 ») à l'égard des actifs incorporels générés en interne. Cette nouvelle note d'orientation fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord.

Selon la nouvelle NOC-20, une entreprise est autorisée à appliquer une mesure de simplification facultative pour comptabiliser en charges les dépenses liées aux composantes d'un accord d'infonuagique lorsqu'elles sont engagées. Dans le cas où l'entreprise choisirait de ne pas avoir recours à la mesure de simplification, la NOC-20 énonce des facteurs visant à aider l'entreprise à déterminer si l'accord comprend un actif incorporel logiciel ou un logiciel-service. Un choix de méthode comptable peut être fait soit pour inscrire à l'actif les dépenses liées aux activités d'implantation qui sont directement attribuables dans les cas où l'accord porte sur un logiciel-service, soit pour comptabiliser en charges les dépenses lorsqu'elles sont engagées. La NOC-20 précise que l'entreprise peut établir sa propre méthode de répartition de la contrepartie d'un accord, sur une base rationnelle et cohérente, entre les composantes séparables importantes de cet accord, et qu'une entreprise applique le chapitre 3064, « Écart d'acquisition et actifs incorporels », pour la comptabilisation des composantes importantes, à moins qu'il ne

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

s'agisse d'immobilisations corporelles ou du droit d'utiliser des immobilisations corporelles. Finalement, selon la NOC-20, l'entreprise doit fournir des informations sur le traitement comptable de l'accord dans ses états financiers.

Le FB FAC a adopté la nouvelle NOC-20 de manière rétrospective. L'adoption de cette nouvelle note d'orientation n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers puisque le FB FAC n'a pas appliqué la mesure de simplification et qu'il ne disposait pas de tels actifs à l'exercice précédent.

3. Montant à recevoir du Fonds central des Forces canadiennes

Parmi les entités qui relèvent du CEMD en vertu de ses responsabilités à l'égard des BNP, on compte le FB FAC, le SBMFC et le FCFC. Le montant à recevoir du FCFC de 3 537 536 \$ (2024 – 3 524 574 \$) représente la quote-part du FB FAC dans un compte bancaire interne consolidé administré par le FCFC. Le montant n'est assorti d'aucune modalité de remboursement, porte intérêt et reçoit un taux de rendement annuel de 3 %, majoré d'un rendement triennal correspondant à 50 % du taux de rendement moyen supérieur à 3 % du FCFC au cours des trois années précédentes. Le paiement triennal a été reçu à l'exercice précédent. Voir aussi la note 7.

Avant le 1er avril 2024, le FCFC achetait les débiteurs et créditeurs du FB FAC. Le 1er avril 2025, le FB FAC a racheté des débiteurs de 355 776 \$ et des créditeurs de 155 859 \$ à leur valeur d'échange

4. Débiteurs

Avant le 1er avril 2024, les débiteurs étaient achetés par le FCFC, c'est pourquoi ils s'établissaient à néant en 2024 [note 3]. Les soldes de l'exercice considéré se présentent comme suit :

	2025 \$	2024 \$
Dons à recevoir	798 864	—
Remises gouvernementales à recevoir	6 546	—
Refinancement de prêts à recevoir	2 332	—
	807 742	—

5. Prêts à recevoir

Petits prêts de prévention

Les prêts aux membres s'élèvent jusqu'à 8 000 \$, portent intérêt à un taux annuel de 5,50 % et sont remboursables sur une période maximale de 42 mois.

Prêts d'urgence

Les prêts individuels peuvent atteindre 25 000 \$ et sont assortis de modalités de paiement allant jusqu'à 60 mois, dans certains cas exceptionnels jusqu'à 72 mois, et portent intérêt à un taux annuel de 2,00 %.

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

Prêts d'études

Les demandeurs peuvent solliciter un prêt minimal de 500 \$ et augmenter par tranches de 500 \$ jusqu'à un prêt maximal de 5 000 \$ par étudiant admissible et le remboursement peut s'étaler sur une période de 12, 24, 36 ou 48 mois à un taux d'intérêt annuel fixe de 3,45 %. Le plafond à vie par étudiant est de 20 000 \$.

Les prêts à recevoir se présentent comme suit :

	Petits prêts de prévention		Prêts d'urgence		Prêts d'études	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Prêts à recevoir	4 456 004	4 684 476	2 197 657	2 691 916	155 348	154 406
Provision pour pertes sur prêts	(172 000)	(149 000)	(105 000)	(85 000)	(2 000)	(2 000)
	4 284 004	4 535 476	2 092 657	2 606 916	153 348	152 406
Moins la tranche à court terme	(2 291 391)	(2 383 826)	(773 716)	(941 426)	(67 722)	(64 570)
Tranche à long terme	1 992 613	2 151 650	1 318 941	1 665 490	85 626	87 836

Le Fonds Appuyons nos troupes n'exige pas de garantie ou d'autre sûreté pour soutenir les avances sur prêts consenties aux membres actifs et aux vétérans des FAC. Les remboursements des prêts se font soit par retenues automatiques mensuelles sur la paie par l'intermédiaire du système de délégation de solde, soit par prélèvements automatiques mensuels préautorisés.

6. Actifs incorporels

Les actifs incorporels se présentent comme suit :

	2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Sites Web	169 182	169 182	—
Système de gestion des prêts	332 960	332 960	—
	502 142	502 142	—

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Sites Web	169 182	165 997	3 185
Système de gestion des prêts	332 960	326 301	6 659
	502 142	492 298	9 844

7. Fonds affectés – Montant à recevoir du Fonds central des Forces canadiennes

Les fonds affectés détenus par le FCFC pour le compte du FB FAC se composent de billets à capital protégé qui doivent être maintenus à perpétuité. Ces fonds portent intérêt au même taux que les montants à recevoir du FCFC présentés à la note 3. Ces fonds affectés se présentent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Capital du programme de prêts d'Appuyons nos troupes	16 708 960	16 708 960
Dotations	1 050 000	1 050 000
	17 758 960	17 758 960

8. Créditeurs et charges à payer

Avant le 1er avril 2024, les créditeurs étaient achetés par le FCFC, c'est pourquoi ils s'établissaient à néant en 2024 [note 3]. Les soldes de l'exercice considéré se présentent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	22 292	119 644
Charges à payer liées à la paie	14 621	9 013
	36 911	128 657

Fonds de bienfaisance des Forces armées canadiennes

Notes des états financiers

31 mars 2025

9. Actifs nets grevés d'affectations externes – Dotations

L'évolution des dotations pour l'exercice est résumée ci-après :

	Solde au début de l'exercice	Virements	Solde à la fin de l'exercice
	\$	\$	\$
Fonds d'éducation des Forces armées canadiennes de la Fondation George et Helen Vari	1 000 000	—	1 000 000
Fonds en fiducie du Musée et Archives Rocky Mountain Rangers	30 000	—	30 000
Fonds en fiducie à la mémoire du caporal Ronald MacDonald	20 000	—	20 000
	1 050 000	—	1 050 000

10. Instruments financiers et gestion du risque

L'organisation, par le biais de ses instruments financiers, est assujettie à divers risques. L'analyse suivante fournit une mesure des risques de l'organisation au 31 mars 2025.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

L'organisation est exposée au risque de crédit à l'égard des prêts à recevoir. L'organisation évalue, sur une base continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes calculée sur la valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que l'organisation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui comprennent ses créditeurs et charges à payer et les passifs au titre des prêts d'urgence ou des subventions, le cas échéant. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien de liquidités suffisantes et l'accès à des facilités de crédit appropriées. L'organisation est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de respecter ses obligations.

11. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été reclassés au besoin pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Tableau des produits et des charges et de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Non grevés d'affectations				Grevés d'affectations externes							2025 \$	2024 \$
	Fonds Appuyons nos troupes \$	Fonds Sans limites \$	Programme de prêts d'Appuyons nos troupes \$	Total \$	Fonds Appuyons nos troupes \$	Fonds Sans limites \$	Fonds Appuyons nos troupes – pluriannuel \$	Fonds Boomer's Legacy \$	Fonds du programme de plaques d'immatriculation \$	Fonds de dotation \$	Total \$		
Produits													
Dons													
Dons et commandites	801 888	1 031 717	–	1 833 605	641 593	1 569 654	–	38 566	194 845	–	2 444 658	4 278 263	4 166 289
Dons en nature	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	5 000
Intérêt sur les dépôts	197 346	30 176	289 857	517 379	–	–	61 387	–	49 237	–	110 624	628 003	1 038 831
Apports provenant de redevances	87 943	–	–	87 943	–	–	–	–	–	–	–	87 943	277 354
Intérêts sur les prêts à recevoir	–	–	315 749	315 749	–	–	–	–	–	–	–	315 749	325 509
Remises liées aux programmes	57 472	57 472	–	114 944	–	–	–	–	–	–	–	114 944	179 799
Autre	4 243	–	–	4 243	–	–	–	–	–	–	–	4 243	7 225
	1 148 892	1 119 365	605 606	2 873 863	641 593	1 569 654	61 387	38 566	244 082	–	2 555 282	5 429 145	6 000 007
Charges													
Programme													
Subventions au titre de bonnes œuvres	1 348 975	955 502	–	2 304 477	592 313	1 156 977	108 796	47 365	133 734	–	2 039 185	4 343 662	4 073 803
Levées de fonds													
Salaires et avantages sociaux	374 618	125 898	–	500 516	–	–	–	–	–	–	–	500 516	536 504
Marketing	4 066	256	–	4 322	–	–	–	–	–	–	–	4 322	10 785
Frais d'administration et autres													195 227
Créances douteuses	–	–	210 058	210 058	–	–	–	–	–	–	–	210 058	1 362
Frais d'administration	3 413	–	–	3 413	–	–	–	–	–	–	–	3 413	
Amortissement des actifs incorporels	9 844	–	–	9 844	–	–	–	–	–	–	–	9 844	99 017
Autre	171 512	10 066	–	181 578	–	–	–	429	15 560	–	15 989	197 567	149 121
	1 912 428	1 091 722	210 058	3 214 208	592 313	1 156 977	108 796	47 794	149 294	–	2 055 174	5 269 382	5 065 819
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(763 536)	27 643	395 548	(340 345)	49 280	412 677	(47 409)	(9 228)	94 788	–	500 108	159 763	934 188
Virements	395 548	–	(395 548)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Actifs nets au début de l'exercice	6 334 601	1 260 067	16 708 960	24 303 628	534 834	15 716	806 987	40 649	1 707 704	1 050 000	4 155 890	28 459 518	27 525 330
Actifs nets à la fin de l'exercice	5 966 613	1 287 710	16 708 960	23 963 283	584 114	428 393	759 578	31 421	1 802 492	1 050 000	4 655 998	28 619 281	28 459 518